

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ



Pour répondre aux défis environnementaux, l'Union européenne s'engage pour le développement durable : préservation de l'environnement, adaptation au changement climatique... Le Feder et le Feader participent à la transition vers une Europe plus verte.

QUI EST CONCERNÉ ?

- Les territoires ruraux
- Les entreprises agricoles
- Les collectivités
- Les bailleurs sociaux
- Les associations

LES DOMAINES D'INTERVENTION

L'adaptation au changement climatique

- Soutenir les territoires ruraux qui s'engagent à réduire au maximum leurs besoins énergétiques et à privilégier les énergies renouvelables (*pour plus d'information, vous pouvez consulter la fiche "favoriser le développement rural"*).
- soutiennent les travaux énergétiques réalisés dans les bâtiments des logements sociaux, des logements étudiants et du patrimoine public des collectivités locales. L'enjeu ? Réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre de ces bâtiments pour atteindre un niveau de performance énergétique.

L'augmentation de la part des énergies renouvelables

Afin d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie locale globale, les fonds européens :

- soutiennent la filière bois-énergie pour réduire l'empreinte écologique, et concourir ainsi à atteindre 23% de la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables (stratégie UE2020),
- aident à l'installation d'unités de méthanisation,
- financent des réseaux de chaleur issus des énergies bois ou biogaz,



L'amélioration de la qualité de l'eau

Afin d'éviter les pollutions de l'eau d'origine agricole, il s'agit :

- d'installer des plateformes de lavage des pulvérisateurs de produits phytosanitaires,
- d'aider les agriculteurs présents dans les zones de prélèvement de l'eau potable à faire évoluer leurs pratiques pour améliorer la qualité de l'eau (réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires dans ces zones, conversion à l'agriculture biologique...),
- de favoriser les investissements non productifs (clôtures en bord de rivière, abreuvoirs...) liés à la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

Le développement de la mobilité alternative durable

Soutenir les alternatives à la voiture individuelle thermique (mode doux ou alternatifs) en créant :

- des systèmes d'information multimodale,
- des réseaux de bornes de charge pour les véhicules électriques,
- des abris et stations vélos sécurisés,
- des services de mobilité innovants (covoiturage, autopartage,...).

La préservation de la biodiversité

- Insister les agriculteurs à adopter des pratiques plus favorables à la biodiversité :
 - Soutenir le développement de l'agriculture biologique (aide à la conversion, maintien et animation),
 - permettre aux agriculteurs d'adapter leurs pratiques en souscrivant des contrats agro-environnementaux,
 - verser des indemnités compensatoires de handicaps naturels (IcHN) aux exploitations situées dans des zones menacées par la disparition agricole (zones de montagne,...),
 - développer des stratégies locales de développement forestier, et garantir ainsi une gestion durable des forêts pour qu'elles maintiennent une biodiversité biologique tout en restant productives (*pour plus d'information, vous pouvez consulter la fiche "encourager l'entrepreneuriat"*),
- Collecter des informations pour développer les connaissances sur la biodiversité régionale,
- Préserver les espèces remarquables, rares et menacées et leurs habitats ainsi que les écosystèmes (restaurer les réservoirs et corridors écologiques) par le financement d'études, de travaux et d'actions d'accompagnement et fina.



Vous souhaitez en savoir plus,
vous avez des questions,
un projet, écrivez nous :
federfse@cr-bourgogne.fr
feader@cr-bourgogne.fr